



**Mgr Bernard PODVIN**  
Porte-parole de la CEF



**Yves MARIE-LANOE**  
Président du BICE

**DOSSIER DE PRESSE**  
**MARDI 13 NOVEMBRE, 9 HEURES 30**

**SOMMAIRE :**

- Documents de présentation du BICE
- Communiqué de Presse Journée de Prière et d'Action
- Communiqué de Presse Colloque « Enfance et Quête de Sens : regards croisés »
- Présentation du Congrès international « Justice juvénile : quelle approche socio-éducative ? »

Contacts presse :

CEF : Vincent Fauvel – 01 72 36 68 48 – [vincent.fauvel@cef.fr](mailto:vincent.fauvel@cef.fr)

BICE : Sandrine Tiffreau – 01 53 35 01 03 – [sandrine.tiffreau@bice.org](mailto:sandrine.tiffreau@bice.org)

*Contact presse : Sandrine Tiffreau – 01 53 35 01 03 – [sandrine.tiffreau@bice.org](mailto:sandrine.tiffreau@bice.org)  
BICE, 70, bd de Magenta, F-75010 Paris. [www.bice.org](http://www.bice.org)*



## LE BICE

# AUJOURD'HUI

### Qui sommes-nous ?

Le BICE est un réseau international catholique d'organisations engagées pour la promotion et la protection de la dignité et des droits de l'enfant.

C'est une association sans but lucratif de droit français (loi 1901), constituée par les organisations membres de son réseau.

### Notre mission

Le BICE agit dans une perspective chrétienne. Il a pour objet la croissance intégrale de tous les enfants.

Le BICE engage toutes ses forces pour promouvoir la dignité des enfants et faire appliquer leurs droits, encore trop souvent bafoués. Il s'appuie pour cela sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE).

### Notre vision

Le BICE affirme que l'enfant, personne humaine à part entière, est un sujet de droits. Il doit pouvoir bénéficier d'un environnement protecteur qui préserve dans toute la mesure du possible les liens avec sa famille et sa communauté. Son développement intégral requiert aussi la reconnaissance de sa dimension spirituelle.

Le BICE croit que tout enfant possède en lui un dynamisme de vie et des ressources qui peuvent se révéler d'autant mieux que les conditions d'un dialogue et d'une écoute affectueuse et respectueuse de sa personne sont réunies. Le BICE favorise cette résilience de l'enfant.

La famille, les éducateurs, la société civile et les pouvoirs publics doivent agir, chacun à leur niveau, pour favoriser le développement de l'enfant et lui assurer un environnement protecteur.

### Principes d'action

L'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de sa dignité sont au cœur de l'engagement du BICE.

Le BICE travaille au service de tous les enfants, sans discrimination ni prosélytisme, dans le respect de leur nationalité, de leur culture et de leur religion.

Le BICE, attentif aux besoins réels des enfants, intervient dans la durée, avec professionnalisme, en dehors de tout effet de mode.

Ses intervenants sont tenus d'observer un code de bonne conduite.

Le BICE, membre du Comité de la Charte du don en confiance (France), travaille dans la plus grande transparence.

## Repères chronologiques

**1948** : Congrès fondateur du Bice en réponse à l'appel lancé au lendemain de la guerre par le Pape Pie XII en faveur des enfants (Encyclique *Quemadmodum*, 1946.)

**1959** : Le BICE participe activement à l'élaboration de la Déclaration des droits de l'Enfant, étape majeure dans la promotion des droits de l'enfant.

**1979** : **Année Internationale de l'Enfant**. Cette initiative du BICE qui aura un retentissement mondial donnera une impulsion décisive à l'élaboration de la Convention relative aux droits de l'enfant.

**1989** : Adoption à l'unanimité par l'ONU de la **Convention relative aux droits de l'Enfant**. Pour le BICE qui a piloté avec Défense des Enfants International et Radda Barnen (Save the Children – Sweden) le groupe des ONG qui a négocié la Convention, c'est le couronnement d'un intense travail de 10 ans.

**2009** : Lancement à Genève à l'initiative du BICE d'un **Appel Mondial à une nouvelle mobilisation pour l'enfance** à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention.

## Axes d'action

**Sur le terrain auprès des enfants en difficulté** : en Afrique, en Amérique latine, en Asie, en Europe et dans la CEI, le Bice s'engage avec des partenaires locaux à prévenir les violences et à promouvoir sans relâche les droits des enfants. La participation des enfants est au centre de son action. Le BICE est présent dans 66 pays dans le monde au travers de ses membres et partenaires.

**Plaidoyer international et formation** : grâce à sa représentation internationale à Genève, Paris, Strasbourg et Bruxelles, le BICE défend la cause des enfants auprès des institutions internationales pour faire respecter leurs droits partout dans le monde. Il propose également à Genève des formations aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant, au droit à l'éducation et à l'éducation aux droits de l'homme, ainsi que des formations aux politiques de protection de l'enfance....

**Réflexion et recherche sur l'enfance** : le BICE est un espace de réflexion et de recherche sur l'enfance, notamment autour de la résilience et de la bientraitance. Grâce à ses publications, son centre de documentation sur Internet, les formations qu'il propose, il mutualise idées, savoir-faire et bonnes pratiques.

Le BICE organise tous les deux ans un congrès thématique : le dernier congrès en 2011 à l'UNESCO a eu pour thème « *Le droit à l'éducation des enfants en rupture familiale et sociale* ». En 2013, le prochain congrès traitera de la justice des mineurs.

# CHARTRE DU BICE

*« Tout enfant qui naît est un signe que Dieu n'a pas encore désespéré de l'humanité. »*  
Rabindranath Tagore, poète indien, prix Nobel de littérature en 1913.

**Chaque enfant nous dit à sa manière la beauté et les blessures de la vie et nous rappelle ainsi à notre responsabilité. Sa naissance représente une espérance nouvelle pour l'humanité qui lui doit ce qu'elle a de meilleur. C'est pourquoi le BICE engage toutes ses forces pour promouvoir la dignité de tous les enfants et faire appliquer leurs droits fondamentaux, encore trop souvent bafoués.**

## **Croire en l'enfant**

### **Affirmer que l'enfant a des droits**

Personne humaine à part entière, l'enfant a des droits fondamentaux inaliénables. Personne en devenir, il est vulnérable et doit être protégé et accompagné. Le BICE l'éveille à sa propre dignité et à ses droits. Il y sensibilise aussi ses parents, ses proches et tous ceux qui interviennent dans son développement, y compris les pouvoirs publics.

### **Favoriser le "dynamisme de vie" propre à chaque enfant**

Quand les droits de l'enfant ou de l'adolescent sont niés par des conditions d'existence iniques, quand ses repères sont compromis, il est possible de l'aider à retrouver la confiance en la vie et l'estime de soi. L'enfant possède en lui d'importantes ressources. Elles se révèlent s'il peut dialoguer, être écouté avec affection et respect, être défendu. Le BICE favorise cette « résilience » qui permet à l'enfant de se reconstruire.

### **Veiller au développement de l'enfant dans toutes ses dimensions**

L'enfant a besoin d'être protégé, nourri, soigné et instruit. Son bien-être psychologique est aussi essentiel. Son lien avec sa famille et sa communauté doit être préservé. Il a droit à l'insouciance, au rire, au jeu, et aussi à un avenir professionnel. Le développement intégral de l'enfant et son bonheur demandent encore, quelle que soit sa situation, qu'il puisse réfléchir au sens de sa vie, et qu'on respecte la dimension spirituelle qui est en lui. L'inspiration évangélique du BICE l'incite à ce respect-là.

## **Mobiliser les compétences pour que tous les enfants vivent dignement**

### **S'engager « sur le terrain » auprès des enfants en difficulté**

Dans de nombreux lieux, les droits des enfants sont niés de façon intolérable : exploitation par le travail, situations d'esclavage, abandon à la rue, abus et exploitation sexuelle, militarisation forcée, incarcération, traitement inhumain des enfants en situation de handicap... Ces situations entraînent pour les enfants et les adolescents des violences et des souffrances révoltantes.

Pour les combattre sur le terrain - en Afrique, en Amérique Latine, en Asie, en Europe et en CEI - le BICE s'engage avec des partenaires locaux à prévenir les violences et à promouvoir sans relâche les droits des enfants. La participation des enfants est au centre de son action.

### Stimuler la réflexion et la recherche sur l'enfant

Le BICE fait le lien entre l'expérience acquise sur le terrain et la recherche scientifique concernant l'enfance, pour que chacune nourrisse l'autre. Il est un espace de réflexion et de remise en question permanente. Grâce à ses publications, à son centre de ressources sur Internet, aux formations qu'il propose, il mutualise idées, savoir-faire et bonnes pratiques.

### Porter la voix des enfants

Plus que jamais la défense et la promotion des droits des enfants appellent des réponses concertées au niveau mondial. Le BICE agit avec les enfants auprès de la société civile, des gouvernements et des instances internationales : agences des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Institutions de l'Union Européenne...

Fédérant les compétences de plusieurs organisations engagées au service des enfants, il a été un des initiateurs de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il veille aujourd'hui avec d'autres ONG à son application et à son évolution.

## ***L'intérêt supérieur de l'enfant est au cœur de l'engagement du Bice.***

### Repères

---

Association de droit français, le BICE est une organisation internationale non gouvernementale reconnue par le Saint-Siège. Il jouit d'un statut consultatif auprès des Nations-Unies. Il a été créé en 1948 à l'initiative d'organisations catholiques pour venir en aide aux enfants après les bouleversements de la IIe guerre mondiale.

Le BICE travaille au service de tous les enfants, sans discrimination ni prosélytisme, dans le respect de leur nationalité, de leur culture, de leur religion. « Il a pour objet la croissance intégrale de tous les enfants, dans une perspective chrétienne, et plaide pour l'humanisation de leur sort. Il s'occupe en particulier des plus démunis. » (Article 3 des statuts). Ses intervenants sont tenus d'observer un code de bonne conduite.

Les organisations catholiques engagées auprès des enfants constituent un réseau mondial. Elles sont appelées à faire partie du BICE, ainsi que tous les organismes, chrétiens ou non, qui se reconnaissent dans ses objectifs.

Le financement du BICE est assuré dans la plus grande transparence par des donateurs privés, garants de son indépendance, et par des bailleurs de fonds publics et privés. Le Bice est membre du Comité de la Charte du don en confiance.

---

Le BICE inscrit son action dans la durée. Avec tous ceux qui accompagnent les enfants, il cherche à identifier les nouveaux risques qui les menacent et aussi les nouvelles chances qui s'offrent à eux. En défendant leur dignité et leurs droits, il contribue à la construction d'un monde de justice et de paix qui ouvre **« pour chaque enfant, un avenir. »**

Charte adoptée par  
l'Assemblée générale du BICE  
de juin 2007



**BICE**

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres du Conseil avec voix délibérative

- **M Yves Marie-Lanoë**, Président, Paris, France
- **M Christian de Castellux**, Trésorier, Paris, France
- **Mme Marie-Thérèse Mulanga**, vice-présidente, Association Nationale des Educateurs Sociaux (ANES-Congo), Kinshasa, R.D. Congo
- **Fr. Jorge Fonseca**, vice-président, Frères des Ecoles Chrésiennes (FEC), Rome, Italie
- **M. Abraham Bengaly**, Bureau National Catholique de l'Enfance du Mali (BNCE-Mali), Bamako, Mali
- **Mme Cristina Castelli**, Università Cattolica del Sacro Cuore, Milan, Italie
- **M Jean-Yves Hayez**, Bice Belgique, Bruxelles, Belgique
- **Dr. Norberto Liwski**, Comisión de Niñez y Adolescencia en Riesgo, Archidiócese de Buenos Aires, Buenos Aires, Argentine
- **Père Alberto Ortega**, Religiosos Terciarios Capuchinos, Bogotá, Colombie
- **Mme Chantal Paisant**, Apprentis d'Auteuil, Paris, France
- **Mme Lourdes Viana Vinokur**, Pastoral do Menor, Belo Horizonte, Brésil
- **Mme Corinne Vorms**, Bayard Presse, Paris, France
- **Monseigneur Victor Zammit McKeon**, Central Office Ejjew Ghandi, La Valette, Malte

Membres du Conseil avec voix consultative

- **Monseigneur Luis del Castillo, s.j.**, Assistant Ecclésiastique, Evêque honoraire de Melo, Uruguay, Santiago de Cuba, Cuba
- **Mme Alessandra Aula**, Secrétaire générale du BICE, Genève, Suisse
- **Mme Isabelle Brouillard**, Secrétaire générale adjointe du BICE, Bruxelles, Belgique
- **M Mikael Karlström**, Président de la Fondation Pro Bice, Genève, Suisse
- **M Bruno Van der Maat**, représentant des membres adhérents du BICE, OPA - Observatorio de Prisiones de Arequipa, Pérou

## BICE

### ORGANISATIONS MEMBRES

**AAWAAJ**, Katmandou, Népal  
**Apprentis d'Auteuil**, Paris France  
**ASBL BICE Belgique**, Bruxelles, Belgique  
**Asociación Civil Observatorio de Prisiones de Arequipa (OPA)**, Arequipa, Pérou  
**Association Nationale des Educateurs Sociaux (ANES)**, Kinshasa, R.D. Congo  
**Bayard Presse**, Paris, France  
**Caritas Catholica Belgica**, Bruxelles, Belgique  
**Center for Curative Pedagogics (CCP)**, Moscou, Fédération de Russie  
**Centre de Crise Podrugi**, Almaty, Kazakhstan  
**Centre d'information et de formation aux réalités interculturelles (CIFRI)**, Palaiseau, France  
**Child Rights Information Center (CRIC)**, Chisinau, Moldavie  
**Comisión de Niñez y Adolescencia en Riesgo (CADENYA)**, Arzobispado de Buenos Aires, Argentine  
**Comisión Episcopal de Laicos y Familia**, Buenos Aires, Argentine  
**Comissió de la Infància de Justícia i Pau**, Barcelone, Espagne  
**Congregation of Christian Brothers**, Rome, Italie  
**Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul**, Paris, France  
**Congrégation des Filles de la Sagesse**, Rome, Italie  
**Congregation of Christian Brothers/Fratelli Cristiani**, Rome, Italie  
**Crèche Bethlehem**, Port Louis, Île Maurice  
**Defensa de Niñas y Niños Internacional DNI, Sección Argentina**, Buenos Aires, Argentine  
**Direzione Generale Opere Don Bosco (SDB)**, Rome, Italie  
**Espoir Sans Frontières (ESFCAM)**, Yaoundé, Cameroun  
**Fondation Non à l'alcoolisme et la drogue (NAN)**, Moscou, Fédération de Russie  
**Fondazione Marista per la solidarietà Internazionale ONLUS**, Rome, Italie  
**Foyer de l'Amitié**, Zahle, Liban  
**Frères des Ecoles Chrésiennes (FEC)**, Rome, Italie  
**Fundación Emmanuel**, Buenos Aires, Argentine  
**Fundación Navarro Viola**, Buenos Aires, Argentine  
**Grandissons Ensemble**, Kinshasa, R.D. Congo

**Groupe des Hommes Voués au Développement (GHOVODI)**, Goma, R.D. Congo  
**Groupe Jérémie**, Bukavu, R.D. Congo  
**Hogar de Cristo**, Santiago, Chili  
**Initiative Civique**, Zlatooust, Fédération de Russie  
**Institut des Soeurs de Saint François d'Assise (ISSFA)**, Montpellier, France  
**Instituto de Formación de Educadores de Jóvenes, Adolescentes y Niños Trabajadores de América Latina (IFEJANT)**, Lima, Pérou  
**Kinderhilfe Bethlehem**, Lucerne, Suisse  
**La Nostra Famiglia**, Ponte Lambro, Italie

**Oficina de Derechos Humanos del Arzobispado de Guatemala (ODHAG)**, Guatemala, Guatemala  
**Opérations Enfants du Cambodge (OEC)**, Battambang, Cambodge  
**Organizzazione di Aiuto Fraterno-Italia (OAF-I)**, Turin, Italie  
**Pastoral do Menor**, Belo Horizonte, Brésil  
**Programme diocésain d'encadrement des enfants de la rue (PEDER)**, Bukavu, R.D. Congo  
**Região Moçambicana da Companhia de Jesus**, Maputo, Mozambique  
**Religiosos Terciarios Capuchinos**, Rome, Italie  
**The Center for the Protection of Children's Rights Foundation (CPCR)**, Bangkok, Thaïlande  
**Ufficju Centrali Ejjew Ghandi**, La Vallette, Malte  
**Università Cattolica del Sacro Cuore**, Milan, Italie  
**Università Pontificia Salesiana, Facoltà di Educazione**, Rome, Italie





Journée mondiale  
de prière et d'action  
pour les enfants

## COMMUNIQUE DE PRESSE JOURNEE DE PRIERE ET D'ACTION POUR LES ENFANTS

En 2008 a été lancée au niveau international la « Journée de Prière et d'Action pour les Enfants » dans le but de donner une dimension spirituelle à la Journée Mondiale des Droits de l'Enfant célébrée chaque année le 20 novembre. Le succès de cette initiative va grandissant et, l'an dernier, 230 000 personnes ont participé à des événements organisés dans 72 pays.

Le BICE participe pleinement à cette Journée et la dédie cette année aux enfants victimes des conflits, malheureusement encore si nombreux dans les différentes régions du monde.

### ***Large appel à intentions de prières***

A cette occasion, le BICE propose à toutes les générations de s'impliquer dans cette Journée : chacun est convié à adresser ses intentions de prières et pensées pour les enfants, soit par e-mail à l'adresse [contact@bice.org](mailto:contact@bice.org), soit par voie postale au BICE, 70 Bd de Magenta, 75010 Paris.

### ***Célébration et conférence le samedi 24 novembre***

Les prières seront portées lors de la messe qui aura lieu à cette occasion le samedi 24 novembre à 18h au Couvent dominicain de l'Annonciation, 222 rue du Faubourg St Honoré, 75008 Paris. Tous ceux qui le souhaitent sont cordialement invités à participer à cette célébration.

Une conférence du Frère Olivier Poquillon o.p sur « Les enfants, premières victimes des conflits » suivra la célébration à 19h. Le Frère Olivier Poquillon est délégué permanent de l'ordre des Dominicains auprès de l'ONU et directeur de l'organisation Dominicains pour Justice et Paix, il a notamment servi plusieurs années en zones de conflit en Afrique et au Moyen Orient et viendra partager avec nous son expérience : « *En temps de guerre, les enfants sont ceux qui souffrent le plus : ils forment l'essentiel des morts, des blessés, des traumatisés. Acteurs ou victimes des combats, ils continuent à en pâtir une fois les hostilités terminées. Mais alors qu'ils sont totalement victimes, les enfants sont paradoxalement aussi les premiers vecteurs d'espoir, car l'attention portée à l'enfant est la dernière chose qui demeure quand tout le reste s'est effondré. Ils démontrent aussi par eux-mêmes d'extraordinaires capacités de résilience qui peuvent influencer positivement leurs communautés. C'est de cette grande injustice qui leur est faite mais aussi de leur force que je veux témoigner.* »

L'intervention du Frère Olivier Poquillon sera suivie d'un débat avec la salle, puis d'un verre de l'amitié proposé par le BICE.



**ICP**  
INSTITUT  
CATHOLIQUE  
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde



Paris, le 18 octobre 2012

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Colloque « Enfance et quête de sens : regards croisés » les 7 et 8 décembre à l'Institut Catholique de Paris

Les 7 et 8 décembre prochains se tiendra le colloque « Enfance et quête de sens : regards croisés » organisé conjointement par l'Institut Catholique de Paris (ICP) et le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE). Il permettra une mise en lumière de la question de la perte de repère chez l'enfant dans les pays occidentaux marqués par un individualisme de plus en plus fort. De nombreux experts seront présents pour présenter des pistes de réflexion ouvertes à la fois sur les expériences passées et les enjeux actuels.

Le colloque « **Enfance et quête de sens : regards croisés** » se donne pour but de dresser un état des lieux du statut de l'enfant aujourd'hui et d'ouvrir la réflexion et le débat sur des pistes innovantes pour alimenter ce besoin de sens. Cette question revêt une importance toute particulière dans le monde multiculturel et multiconfessionnel qui est le nôtre, où les enfants semblent si souvent privés de repères. Aujourd'hui plus que jamais, notre société se doit de répondre à ce besoin de sens.

#### Un collège d'experts pluridisciplinaire pour explorer différentes voies

Lors de ce colloque interviendra un collège d'experts remarquable et rarement rassemblé autour de ce thème : historiens, philosophes, théologiens, psychanalystes, hauts fonctionnaires, médecins... Les intervenants dresseront le bilan d'expériences passées et proposeront d'approfondir cette question essentielle en ouvrant la réflexion sur les enjeux à venir.

Parmi eux, Mgr Philippe Bordeyne, Lucien Jaume, Claire Brisset ou Marcel Rufo qui en assurera la conclusion, à partir d'une idée-clé : « *Ce qui se comprend n'est plus problématique. Le sens apaise, conforte et relance l'avenir.* »

Programme complet des interventions disponible sur [www.colloqueenfance.com](http://www.colloqueenfance.com)

Entrée libre – 7 et 8 décembre de 9h30 à 18h

Lieu : Institut Catholique de Paris - 21 rue d'Assas - 75006 Paris

Metro : Rennes ou Saint-Placide

#### Organisation du colloque :

Pauline Piettre, vice-doyenne de la Faculté des Lettres de l'ICP  
Sylvie Barnay, maître de conférences à l'Université de Lorraine  
Alessandra Aula, secrétaire générale du BICE  
Sandrine Tiffreau, directrice de la communication du BICE

# Programme du colloque

## Vendredi 7 décembre 2012

9h30

Introduction :

Pauline Piettre, Vice-Doyen de la Faculté des Lettres, ICP et Yves Marie-Lanoë, Président du BICE

10h

*Angé ou bête ? L'ambivalence du petit enfant dans l'histoire*

Marie-France Morel, historienne, présidente de la Société d'Histoire de la Naissance

10h45-11h

Pause café

11h

*Éthique et spiritualité à l'adolescence*

Mgr Philippe Bordeyne, Recteur de l'ICP

11h45

*Présentation philosophique du sens de l'éducation au regard de l'idéal européen*

Lucien Jaume, CNRS et Centre d'Études Politiques de Sciences-Po

Pause déjeuner

14h30

*Spiritualité et droits de l'enfant*

Sylvie Bukhari-de Pontual, Doyen de la Faculté de Sciences Sociales et Économiques (FASSE) de l'ICP

15h15

*Les droits de l'enfant, une idée neuve dans le monde d'aujourd'hui*

Claire Brisset, ancienne Défenseuse des enfants, Médiatrice de la Ville de Paris, ICP

16h-16h30

Pause

16h30-18h

Table ronde : *L'enfance et le sens en question : l'enfant dans la société*

Marie-Claire Bruley, psychanalyste et Catherine Ternynck, Docteur en psychologie et psychanalyste, membre du département d'Éthique de l'Université catholique de Lille

## Samedi 8 décembre 2012

9h30

*L'institution scolaire interrogée par ses écoles alternatives au cours du XXe siècle*

Laurent Gutierrez, Université de Rouen

10h15

*Épiphanies de l'enfance : questions de couleur dans le Sud des États-Unis*

Ineke Bockting, Directrice du Département d'Anglais de la Faculté des Lettres de l'ICP

11h-11h30

Pause

11h30

*L'enfance dans les années 30 : Walter Benjamin, une attitude prophétique*

Sylvie Barnay, Historienne, Maître de conférences à l'Université de Lorraine

Pause déjeuner

14h

*Le scoutisme révélateur de sens pour l'enfant*

Philippe da Costa, Président de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP)

14h45

*Nouvelles pratiques philosophiques et quête de sens : l'exemple du cours de religion catholique en Belgique francophone*

Michel Desmedt, Inspecteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le cours de religion catholique

15h30

*Le sens, vecteur de mieux-être*

Martine Roussel-Adam, Présidente de l'association Chemins d'Enfances et auteur de l'ouvrage *Les jardiniers de l'âme*

16h15-16h30

Pause

16h30

Séance finale : *Quel devenir pour l'enfant en quête de sens ?*

Marcel Rufo, Pédiopsychiatre, Directeur médical de l'Espace méditerranéen de l'adolescence, Marseille



## CONGRES INTERNATIONAL DU BICE - Paris, 25-26 juin 2013

### JUSTICE JUVENILE : QUELLE APPROCHE SOCIO-EDUCATIVE ?

#### NOTE DE PRESENTATION

##### Motivation

La question posée par le prochain Congrès international du BICE de juin 2013, **Justice juvénile : quelle approche socio-éducative ?**, est d'une particulière acuité aujourd'hui car, selon les estimations de l'Unicef, 1,1 million d'enfants se trouveraient en prison actuellement dans le monde. En effet, en dépit des avancées normatives enregistrées au niveau international ces deux dernières décennies, nous constatons que les pays ont en général des difficultés à appliquer les normes proposées et, plus préoccupant encore, qu'ils se situent bien souvent en deçà des standards minimums auxquels ils ont eux-mêmes souscrit.

**Le BICE**, au travers de son réseau d'organisations membres, s'efforce de répondre depuis plusieurs années à ce défi. C'est ainsi que notre programme **Enfance sans Barreaux**, en Amérique latine et en Afrique, propose une approche **restaurative** de la justice juvénile, plus respectueuse de l'enfant en conflit avec la loi, et aussi bien souvent plus efficace que les approches répressives généralement pratiquées. Son orientation générale vise **la réintégration dans la société et dans la famille du jeune en conflit avec la loi**.

Différents dispositifs répondent à cette approche. Aucun ne peut prétendre apporter à lui seul une réponse définitive et complète face aux défis variés et combien complexes de la justice juvénile pénale, c'est pourquoi il est nécessaire d'échanger entre acteurs de terrain, experts, autorités judiciaires et administratives pour essayer de tirer les leçons de pratiques ayant fait leurs preuves dans différentes régions du monde.

C'est tout le sens de ce Congrès qui réunira des représentants des milieux académiques, gouvernementaux, des médias et de la société civile, ainsi que des défenseurs de terrain. Il s'agira de dégager des pistes d'action pour l'avenir, de formuler des recommandations pour les décideurs et aussi de contribuer à relever le difficile **défi de la sensibilisation de l'opinion publique sur la question de la justice juvénile**.

##### Contexte international

Dans les rapports qu'ils soumettent au Comité des droits de l'enfant de l'ONU, les États parties consacrent souvent une section assez détaillée aux droits des enfants suspectés, accusés ou convaincus d'infraction à la loi pénale, également qualifiés d'«enfants en conflit avec la loi». Ces informations portent principalement sur la mise en œuvre des articles 37 et 40 de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). Outre ces dispositions, les Nations Unies ont également élaboré d'autres instruments juridiques sur la justice juvénile<sup>1</sup> qui, quoique non juridiquement contraignants, incitent fortement les États à mieux se conformer à la Convention – en promouvant notamment l'utilisation de mesures de substitution à l'emprisonnement telles que la déjudiciarisation et les mesures socio-éducatives favorables à la justice réparatrice. Parallèlement, **le Comité des droits de l'enfant** a adopté, en 2007, l'Observation générale No 10, **Les droits de l'enfant dans le système de justice pour mineurs**. Ce document clarifie l'action des États pour une justice juvénile conforme à la CDE.

**Au Conseil des droits de l'homme de l'ONU**, une résolution sur cette thématique est aussi, depuis un certain nombre d'années, présentée par l'Autriche et co-sponsorisée par plusieurs pays appartenant aux différents groupes régionaux. Celle adoptée sans vote lors de la session de septembre 2011 constitue une avancée majeure<sup>2</sup>. De même, lors de la session de mars 2012 du Conseil, la Journée consacrée aux droits de l'enfant a été dédiée à *L'administration de la justice pour mineurs*. Elle a conduit à l'adoption d'une résolution qui a renforcé la portée des textes précédents. Cependant, **nous constatons que les atteintes aux principes de droit de la justice juvénile se sont aggravées dans plusieurs pays ces dernières années**, souvent pour répondre à un besoin sécuritaire exprimé avec de plus en plus de vigueur par les opinions publiques relayées par les médias. Le rajeunissement de l'âge de la responsabilité pénale, l'aggravation des peines prononcées, le rapprochement progressif avec la justice des majeurs dès 16 ou 17 ans, le fait qu'une grande majorité des mineurs privés de liberté, non convaincus de crime, sont en attente de jugement, l'utilisation abusive et inappropriée de la détention souvent pour des infractions mineures ainsi que le manque d'alternatives, illustrent cette tendance.

**Dans un tel contexte, les droits des enfants et des adolescents infracteurs sont presque toujours bafoués, en particulier les droits à l'éducation, au soin et à la protection.**

---

<sup>1</sup> Il s'agit de :

- l'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing, 1985),
- [Les Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté \(Règles de Tokyo, 1990\)](#),
- les Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté (Règles de La Havane, 1990),
- les Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes directeurs de Riyad, 1990).

<sup>2</sup> La résolution HRC18/12 fait notamment référence à :

- l'âge minimum de la responsabilité pénale,
- l'abolition de la criminalisation des actes commis par des enfants qui ne sont pas sanctionnés s'ils sont commis par les adultes,
- l'importance de la coopération étroite entre les secteurs de l'appareil judiciaire, les différents services chargés de l'application des lois, les secteurs de la protection sociale et de l'éducation,
- l'abolition de la peine capitale et de l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération pour les délits commis par des mineurs de moins de 18 ans,
- la création de mécanismes indépendants chargés de contribuer à la surveillance et à la protection des droits des enfants.